

## Conditions de participation et règlement

# **Inscriptions**

Le présent règlement sportif s'applique à tout participant à l'évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ci-avant.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales de Vente, les dispositions du Règlement prévaudront.

Les inscriptions se font exclusivement sur la plateforme d'inscription kms.fr jusqu'à la veille de l'événement.

Toute personne souhaitant participer à l'événement accepte de s'enregistrer au préalable en créant un profil. A cet effet, le participant doit remplir un formulaire et accepter sans réserve les conditions générales de vente. Le participant s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité. Chaque participant doit créer son profil associé à une adresse e-mail unique et choisir les courses auxquelles il souhaite participer.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert de bonnet n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son bonnet à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le règlement par carte bancaire est obligatoire lors de votre inscription en ligne. Aucune inscription par téléphone ou par courrier ne sera prise en compte. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail. Pour toute demande ou réclamation relative à l'inscription, veuillez contacter la plateforme kms.fr.

## **Conditions de participation**

Pour participer à l'évènement, vous devez être âgé de 12 ans minimum.

Les concurrents qui participent aux courses devront présenter soit une licence des fédérations suivantes (FFN, FFESSM, FFTRI & FINA), soit un certificat médical datant de moins de 1 an AU JOUR DE LA COURSE, précisant la "non contre-indication à la natation en milieu naturel en compétition".

La licence ou le certificat médical devra être enregistré sur la plateforme d'inscriptions soit être présentée le jour du retrait de bonnet sur le village.

Pour l'épreuve du 5000m un justificatif de réalisation d'épreuve similaire sera demandé. L'organisation se réserve le droit de refuser des nageurs afin de maintenir un niveau de compétitivité homogène.

## Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du village de l'événement, les horaires et lieu exacts seront communiqués ultérieurement.

## **Equipement autorisé**

Les concurrents qui participent aux **courses avec palmes** peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de palmes, tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés. Sont proscrits plaquette de natation, pull-boy, planche de natation et écouteurs.

Les concurrents qui participent aux **courses sans palmes** peuvent concourir avec des équipements dont les caractéristiques sont libres : tous les types de tubas, combinaisons, lunettes ou masque sont autorisés. Sont proscrits palmes, plaquette de natation, pull-buoy, planche de natation et écouteurs.

# Départ de la course

Tous les nageurs doivent respecter le lieu et l'heure des départs des courses.

La course est soumise à l'autorisation du port. De ce fait, l'organisation se réserve le droit de demander à tout moment aux nageurs retardataires encore situés dans la zone de trafic portuaire de monter à bord du bateau balais pour des raisons de sécurité.

## Le temps maximum autorisé

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 5000m est de 2h30.

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 2400m est de 1h30.

Le temps maximum autorisé pour boucler le parcours de 500m est de 45min.

La direction de course se réserve le droit de sortir de l'eau les participants qui nagent trop lentement et qui mettent en péril la sécurité de la course. (Le temps de nage par rapport au l'heure de départ permet à la direction de la course d'évaluer le temps qu'il reste à parcourir aux nageurs en fonction de leur géolocalisation).

## **Consigne Vestiaire**

Il sera possible de laisser vos effets personnels gratuitement à la consigne du village.

AUCUN SACS DE PLUS DE 20L NE SERA ACCEPTÉ.

Des vestiaires sont également mis à votre disposition sur le village.

Aucun recours ne pourra être engagé en cas de vols d'effets personnels, d'effractions ou de vol de véhicule.

## <u>Assurance</u>

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

**Individuelle accident :** Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

**Assurance individuelle annulation :** cette assurance facultative relève de la seule responsabilité du participant. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être à la charge de l'Organisateur en cas d'annulation par le participant, pour quelque motif que ce soit, ou en cas de non présence le jour de la course à laquelle il est inscrit.

• Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter l'Evènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

## **Modification Report Annulation**

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

En cas d'annulation d'une épreuve pour des conditions climatiques, notre organisation proposera aux nageurs inscrits deux solutions : soit un remboursement de l'inscription (avec retenue de 10€ de frais de dossier & hors frais bancaires), soit un report pour l'édition suivante du Défi de Monte Cristo (dans les conditions identiques à l'inscription d'origine, identité du nageur/course choisie). Si le nageur venait à choisir un report, sa place sera automatiquement bloquée pour l'édition suivante, mais ne pourra faire plus l'objet d'une annulation par la suite, et aucun remboursement ne sera donc possible.

Si l'Evènement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), le participant pourra bénéficier à sa demande d'un report de son inscription pour un évènement similaire de l'Organisateur sans aucun frais complémentaires, le remboursement de l'inscription (prix du bonnet diminué des frais de dossier) ne pouvant intervenir que dans l'hypothèse susvisée d'une annulation pour des raisons climatiques, à l'exclusion de toute autre cause d'annulation.

### <u>Parcours</u>

#### <u>Le départ :</u>

- o 500m : le départ se situe au croissement av de la mer et rue Malakoff, dans l'eau entre 2 bouées. L'ensemble des nageurs partent ensemble (palmes/sans palme).
- o 2400m : le départ se situe sous la passerelle « Monseigneur Charles Le Goux de la Berchère ». Les Nageurs avec palmes partent en premier puis les nageurs sans palmes.
- 5000m : le départ se situe sous la passerelle « Monseigneur Charles Le Goux de la Berchère ». L'ensemble des nageurs partent ensemble.

#### Les parcours :







### <u>L'arrivée :</u>

Elle est commune à l'ensemble des parcours dans le sens Ouest/Est.



## <u>RÉCOMPENSES</u>

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque épreuve seront récompensés.